RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

W66-11
N° 2224.

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 18/05/26

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :

- adresse :

- vérificateur : VRIGNAUD F Poriau

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 80 km/h

- Véhicule : N 3 EW-784-NS

- Marque : Renault

- Type : D 26 BOM

- N° de série (N° VIN) VF6 2OM860 JB00243 5

Fait le : 18/05/25

Lieu : les Herbiers

Code du plombage : F497

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an : 18/05/26

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule

Réf. : 50 00 269 006